

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 26 SEPTEMBRE 2024

Convoqué le 19 septembre 2024, le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'est réuni à l'ATOME, salle des assemblées, le jeudi 26 septembre 2024 à 18h00, sous la présidence de Monsieur Christophe RIVENQ, Président.

### SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES

**MEMBRES PRÉSENTS (50)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stéphane FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRES, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Laurent CHAPPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Hélène BON suppléante d'Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET

**POUVOIRS (05)** : Andrée ROUX pouvoir à Roselyne BOUSSAC, Jean-Marie ITIER pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Jean-Paul ANDRE pouvoir à Geneviève COSTE, Sébastien MAGNY pouvoir à Jean-Noël PUDDU, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN

**ABSENTS (41)** : Cyril OZIL, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier CAYRON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Firmin PEYRIC.

### SYNDICAT MIXTE DU PAYS DES CÉVENNES - PLIE CÉVENOL

**MEMBRES PRÉSENTS (50)** : Christophe RIVENQ, Président, Max ROUSTAN, Patrick MALAVIEILLE, Patrick DELEUZE, Jean-Michel PERRET, Geneviève COSTE, Gérard BARONI, Jean-Pierre DE FARIA, Pascal MILESI, Jean-Charles BENEZET, Liliane ALLEMAND, Stéphane FABRE suppléant de Jérôme VIC, Marielle VIGNE, Henri CHALVIDAN, Monique CRESPON-LHERISSON, Michel RUAS, Gérard LEROY, Didier DOYELLE, Jack VERRIEZ, Serge BORD, Roseline BOUSSAC, Thierry JACOT, Yannick LOUCHE, Jacques PEPIN, Guy CHERON, Bernard HILLAIRES, Joseph BARBA, Jean-Claude D'ANTONA, Jean-Noël PUDDU, Jean-Marie AIGUILLON, Philippe RIBOT, Alain GIOVINAZZO, Jean-François FLANDIN, Thierry JONQUET, Sylvie CARRASCO, Denis KUCHARCZAK, Thierry BAZALGETTE, Yannick DULFOUR, David GUIRAUD, Rémy BOUET, Dominique BOCQUET, Nordine SEKARNA, Frédéric GRAS, Georges RIBOT, Laurent CHAPPELLIER, Julie LOPEZ-DUBREUIL, Adrien CHAPON, Hélène BON suppléante d'Emmanuelle GENEVET, Bernard ROUCAUTE, Johanna HUGUET

**POUVOIRS (05)** : Andrée ROUX pouvoir à Roselyne BOUSSAC, Jean-Marie ITIER pouvoir à Jean-Pierre DE FARIA, Jean-Paul ANDRE pouvoir à Geneviève COSTE, Sébastien MAGNY pouvoir à Jean-Noël PUDDU, Julien HEDDEBAUT pouvoir à Max ROUSTAN,

**ABSENTS (41)** : Cyril OZIL, Jean IPSILANTI, Henri CROS, Georges BRIOUDES, Roch VARIN D'AINVELLE, Jean-Michel BUREL, Jacques MOLLE, Gérard BANQUET, Jean-Pierre CHARPENTIER, Patrick DANIS, Patrice PUPET, Bruno BIONDINI, Jean-Luc GIBELIN, Marc SASSO, Michel BULCOURT, Michel VIGNE, Jean-Marie MALAVAL, Patrick JULLIAN, Thierry DAUBLON, Christian TEISSIER, François SELLE, Patrick DUMAS, Bruno CLEMENCON, Olivier MARTIN, Frédéric ITIER, Sylvain CHARMASSON, Didier CAYRON, Didier SALLES, Éric CHAUDOREILLE, Guy MANIFACIER, Ghislain CHASSARY, Ludovic MOURGUES, Jean-Christophe PAYAN, Jean-Jacques VIDAL, Guilhem LEMARIE, Fanny SILHOL, Sylvain RICHARD, Jérôme BASSIER, Florence BOUIS, Michel GRUSZECKI, Firmin PEYRIC.

**Monsieur le Président** indique que le quorum est atteint.

**Monsieur Laurent CHAPPELLIER, Maire de la commune de Massanes et délégué du comité syndical**, est nommé secrétaire de séance.

**Monsieur le Président**, explique que même si ce n'est pas de la compétence du Pays des Cévennes, il souhaite dire quelques mots sur un nouveau drame économique sur le territoire avec la fermeture de l'usine Solvay à Salindres. Ils se sont rendus sur place avec les maires des trois communes concernées : Rousson, Salindres et Saint Privat des Vieux. Tout le Pays des Cévennes est concerné avec une casse de l'emploi et 65 personnes qui vont être licenciées, sans compter les dégâts collatéraux liés aux entreprises sous-traitantes qui sont sur site. On peut envisager qu'une centaine de personnes vont être impactées par cette décision.

Il précise qu'il a été interviewé en direct ce matin sur France Bleu Gard Lozère pour dire sa colère et donner quelques pistes d'explications. Il a également envoyé un courrier au Premier Ministre pour lui demander s'il était normal de n'avoir personne au gouvernement, y compris le nouveau ministre de l'industrie, à qui il a envoyé deux SMS sans avoir de réponse pour un sujet, qui au-delà de l'usine concerne la chimie française. Il s'agit d'une entreprise multinationale belge, Solvay embauchant 9 000 personnes et dégageant un gros bénéfice annuel, qui a décidé, pour des raisons inconnues, que l'on suppose, de fermer la branche française de Salindres. Ils produisaient des PFAS qui sont des composants chimiques entrant dans la fabrication de médicaments anti cancéreux notamment, de beaucoup de batteries, y compris les batteries Bolloré et c'est pour cette raison que le site avait été ouvert il y a trente ans. On les retrouve également dans les vêtements anti feu des pompiers. Les TFA sont la formule ultime des PFAS avec une très petite chaîne carbonée dont les autorités de santé sont à peu près d'accord pour dire qu'ils n'auraient pas d'impact sur la santé publique. Il y a 6 mois une association s'est crue autorisée à sortir des chiffres sur la présence réelle de TFA dans l'eau de certaines communes du Sud d'Alès Agglomération de Moussac à Vézénobres, sans approche contradictoire.

Il ne défend pas les PFAS, mais cette production est faite en toute légalité. Le TFA ne fait pas partie des 20 PFAS qui sont contrôlés, avant d'être interdits, par l'Europe et la France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Ils ne feraient même pas partie des 30 PFAS de la prochaine liste interdite, au motif que les scientifiques disent qu'il ne serait pas un des PFAS les plus dangereux. Il faut savoir que les PFAS, sont fabriqués par deux usines majeures dans le monde : Salindres et l'autre en Chine. Il y a une consommation dans l'industrie de 6 000 tonnes par an dont 80 % sont fournis par la Chine et les 20 % restants par Salindres. Il a le sentiment que depuis que les PFAS sont sur le devant de la scène, Solvay, qui a d'autres activités que celle-là, a envie de couper cette branche qui salit son image médiatiquement. Il en veut à certains médias d'avoir véhiculé de fausses informations au niveau légal, en disant que Salindres était la ville la plus polluée du Monde. D'autant que France bleu a sorti une étude nationale qui analyse la plupart des grandes villes et territoires de France pour voir ceux qui en 2026 ne seraient plus aux normes sur l'eau potable et la ville d'Alès et Alès Agglomération n'en font pas partie, pour la simple raison que les TFA ne sont pas concernés. Sur les autres PFAS, aucun n'a été mesuré dans toutes les ressources d'Alès Agglomération. Depuis 2 ans, il fait mesurer par la REAAL les 20 PFAS qui vont être interdits, les analyses sont faites par des laboratoires indépendants. Il ne cache pas qu'il y a des TFA, Solvay s'est engagé à travailler sur le rejet en mettant des procédés d'osmose inverse, sachant que sur le site de Salindres il y a des TFA en grand nombre qui ne viennent pas de la fabrication de Solvay mais de l'exploitation globale du site depuis 150 ans. Solvay a des obligations de dépollution même s'ils quittent le site.

Pour l'anecdote, l'association qui avait sorti ces chiffres a communiqué dans la semaine pour dire qu'ils ne demandaient pas la fermeture, ce qui le met doublement en colère. Aujourd'hui, dans le monde, on va continuer à consommer des TFA qui seront tous produits en Chine et importés en France par bateau, ce qui est déjà le cas pour beaucoup car de nombreux clients de Solvay à Salindres l'ont quitté à cause de cette mauvaise publicité et achètent directement en Chine, comme s'ils étaient produits dans de meilleures conditions là-bas ! La difficulté est que sur ce site, qu'il va falloir dépolluer pendant des années, Solvay a l'obligation d'essayer de trouver un repreneur, et Monsieur le Président demande au gouvernement d'aider pour la réindustrialisation du site. Il a également demandé à Annick Le Lan (directrice du développement économique) de mettre des procédures en place pour s'occuper des salariés qui vont se retrouver sans emploi. Ces salariés, pour la quasi-totalité d'entre eux ont une grande compétence et qui peuvent convenir à beaucoup d'entreprises industrielles qui cherchent des salariés. La priorité est de sauver le site et de protéger l'emploi. Il souhaite que l'on ne politise pas cette affaire car cela ne va pas aider les salariés de Solvay et aussi l'usine Axens qui est sur le même site et c'est 470 salariés.

## I. ASSEMBLÉES

### Approbation du Procès-Verbal de la séance du 30 mai 2024

**Monsieur le Président** annonce qu'aucune remarque concernant le Procès-Verbal de la séance du 30 mai 2024 n'a été reçue ce jour.

**Monsieur le Président** porte au vote le Procès-Verbal qui est approuvé à l'unanimité, sans remarque.

## II. FINANCES

### 1. Budget supplémentaire 2024 du Pays des Cévennes

Le Budget Supplémentaire 2024 a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2023, qui apparaissent au Compte Administratif 2023. Il constate aussi, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au Budget Primitif, et leur financement.

Le budget supplémentaire 2024 proposé pour le Syndicat Mixte du Pays des Cévennes s'équilibre en :

Fonctionnement à **402 128,37€**  
Investissement à **190 867,75 €**

## FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2023 reporté (+ 422 128,37 €) constitue la principale recette de ce budget supplémentaire. Elle a permis de baisser les participations des EPCI au Pays des Cévennes. Il est constitué du résultat consolidé du Syndicat Mixte des Cévennes et du budget Haut Débit qui a été clôturé au 31 décembre 2023.

Des crédits supplémentaires sont inscrits : ils constituent des mises en réserve ou des ajustements de crédits ouverts lors du Budget Primitif, comme par exemple :

- Contrat de prestations de services pour le SCoT et pour la filière Bois :  
+ 30 400 €
- Pour la filière Bois (location matériel, approvisionnement Bois Energie...) :  
+ 21 300 €

Un virement supplémentaire à la section d'investissement est prévu, pour un montant de 207 798,37 €.

## INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement 2023 reporté s'élève à + 2 847,18 €.

Il s'agit de la consolidation du résultat du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et du résultat du Haut Débit, qui s'élève pour ce dernier à +204 116,38 €.

Le virement supplémentaire de la section de fonctionnement permet de désinscrire la recette d'emprunt, qui s'élevait à 251 047€.

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	190 867,75	190 867,75	
- Reports 2023	0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>190 867,75</b>	<b>190 867,75</b>	<b>402 128,37</b>

**Monsieur le Président** propose d'approuver le budget supplémentaire du syndicat mixte du Pays des Cévennes.

**Votants : 55**

**Pour : 55 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## 2. Budget supplémentaire 2024 du PLIE cévenol

Le Budget Supplémentaire 2024 a pour objet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice 2023, qui apparaissent au Compte Administratif 2023. Il constate aussi, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au Budget Primitif, et leur financement.

Le budget supplémentaire 2024 proposé pour le PLIE s'équilibre en :

Fonctionnement à **50 031,50 €**

Investissement à **2 841,17 €**

## FONCTIONNEMENT

Le résultat de fonctionnement 2023 reporté constitue une recette, qui s'élève à + 71 286,50 €. Cette recette permet de financer le réajustement des crédits inscrits au Budget Primitif, ainsi que des crédits supplémentaires inscrits en charges à caractère général et charges de personnel.

## INVESTISSEMENT

Le résultat d'investissement 2023, excédentaire, est repris à hauteur de 3 341,17 € ; il permet l'inscription d'une réserve de crédits en « immobilisations corporelles ».

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	Dépenses	Recettes	
- Propositions nouvelles	2 841,17	2 841,17	
- Reports 2023	0,00	0,00	
<b>Total</b>	<b>2 841,17</b>	<b>2 841,17</b>	<b>50 031,50</b>

**Monsieur le Président** propose d'approuver le budget supplémentaire du PLIE Cévenol.

**Votants : 55**

**Pour : 55 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### **3. Cadences d'amortissements : actualisation suite au passage à la M57 – Budget général du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et budget annexe du PLIE Cévenol**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 pose pour principe le caractère obligatoire de l'amortissement au prorata temporis. Elle autorise des exceptions pour des catégories d'immobilisations, définies et justifiées par l'assemblée délibérante.

La mise en place de cette nouvelle nomenclature au 1<sup>er</sup> janvier 2024 implique ainsi de faire évoluer le mode de gestion des amortissements ; elle donne lieu à affiner les durées d'amortissements prévues, afin qu'elles puissent correspondre, pour chaque catégorie de biens, à la durée probable d'utilisation.

**Monsieur le Président** propose d'abroger à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la délibération n°2012/11/17 du comité syndical du 7 novembre 2012 fixant les catégories de biens devant être amortis ainsi que les cadences d'amortissements des immobilisations, ainsi que :

➤ **D'amortir :**

- Conformément à l'article R2321-1 du Code général des collectivités territoriales, les immobilisations incorporelles figurant aux comptes 20, les subventions d'équipement figurant aux comptes 204., les immobilisations corporelles figurant aux comptes 2121, 21538, 21568, 21573., 21578, 2158 et 218. Les autres comptes ne sont pas amortissables.
- Les biens immeubles productifs de revenus, imputés sur le compte 2132. sous réserve qu'ils ne soient pas affectés directement ou indirectement à l'usage du public ou à un service public administratif ;

- **De conserver** les durées initiales d'amortissements pour les biens en cours d'amortissements ;
- **De fixer le seuil unitaire** à 800 € TTC en deçà duquel les immobilisations s'amortissent en 1 an ;
- **De calculer** l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis : il commencera à la date de mise en service du bien, conformément aux règles définies par la M57 ;
- **D'appliquer** la méthode de comptabilisation par composant au cas par cas et uniquement lorsqu'un élément de l'actif est dissociable des autres composants et représente une forte valeur unitaire ;
- **De déroger** à l'amortissement au prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux et de maintenir ainsi l'amortissement linéaire, dans les cas suivants :
  - Pour les biens de faible valeur (inférieurs à 800 € TTC),
  - Pour les catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel et outillage...)
- **De commencer** l'amortissement dans le cadre de ces dérogations à partir de l'exercice suivant la date de mise en service ;
- **De fixer** les durées d'amortissement par catégories de biens conformément au tableau annexé à la présente délibération ;
- **De mettre en œuvre** les dispositions ci-dessus sur le budget général du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes et son budget annexe du PLIE Cévenol à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Votants : 55**  
**Pour : 55 - Unanimité**  
**Contre : 0**  
**Abstention : 0**

Imputation comptable	Désignation	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>		
202	Documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	10 ans
2031	Frais d'études	Frais d'études non suivis de travaux	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement		5 ans
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de travaux	2 ans
204...	Subvention d'équipement versée pour le financement de :		
204x avec terminaison en 1	* Biens mobiliers, matériel ou études		5 ans
204x avec terminaison en 2	* Biens immobiliers ou installations		30 ans
204x avec terminaison en 3	* Projets d'infrastructure d'intérêt national		40 ans
2051	Concessions et droits similaires	Logiciels et progiciels	2 ans
2088	Autres immobilisations corporelles		5 ans
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>		
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		20 ans
21321	Immeubles de rapport		30 ans
21538	Installations, matériel et outillage techniques	Installations et équipement réseaux de communication (internet...)	15 ans
21568	Autre matériel et outillage d'incendie	Extincteurs, alarme ...	10 ans
215731	Matériel et outillage de voirie : matériel roulant		10 ans
215738	Autres matériel et outillage de voirie	Débroussailleuse, souffleur à feuilles, tondeuse, cisaille à haies	5 ans
215738	Autres matériel et outillage de voirie	Gros matériel : Remorque, rouleau, bétonnière, engins de chantier	15 ans
21578	Autre matériel technique		10 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Petit matériel portatif	5 ans
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	Gros matériel : poteaux ...	15 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		10 ans
21828	Matériels de transport	Véhicules légers (2 roues...)	5 ans
21828	Matériels de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes (camions...)	10 ans
21838	Autre matériel informatique	Ordinateurs, onduleur, routeur, photocopieur..	5 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Matériel de bureau électrique ou électronique	10 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Mobilier	15 ans
2185	Matériel de téléphonie		5 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Coffre-fort, armoires ignifuges...	30 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Autres	10 ans

### III. SANTÉ PUBLIQUE

#### 4. Contrat Local de Santé n°4 du Pays des Cévennes avec l'Agence Régionale de Santé et convention avec l'Association RESEDA pour la coordination et l'animation du Contrat Local de Santé n°4

Le Contrat Local de Santé (CLS) version 4 fait suite aux 3 premiers Contrats Locaux de Santé signés en 2011, 2013 et 2019 avec l'Agence Régionale de Santé Occitanie (ARS). Il porte sur le projet local de santé « Démarche territorialisée de santé sur le Bassin sanitaire alésien », dans la continuité des 3 premiers CLS, pour la durée du Projet Régional de Santé soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Les CLS ont 2 fonctions :

- Une fonction de veille : connaissance et partage de l'état de santé des populations, alerte - vigilance, repérage des ressources et des dynamiques de projets sur les territoires locaux;
- Un lieu d'articulation : lieu de rencontre entre les besoins « ascendants » et les moyens « descendants », lieu d'articulation des politiques publiques, outil de gouvernance locale en santé, cadre méthodologique pour organiser le travail coopératif entre acteurs du territoire.

L'animation accompagne les dynamiques de santé jusqu'à la formulation des projets auprès du comité technique ou auprès des institutions concernées.

Le CLS 4 sera organisé autour de 3 priorités :

- 1) Les parcours de santé : pour améliorer les parcours de vie des personnes : prévention, repérage orientation, prise en charge et accompagnement (périnatalité et petite enfance; jeunes, personnes âgées, personnes handicapées et aidants, personnes en situation de vulnérabilité/précarité ; santé mentale ; addictions ; nutrition; maladies chroniques ; soins palliatifs et fin de vie;
- 2) L'accès aux soins primaires pour assurer un accès aux soins et à la prévention à tous les habitants en luttant notamment contre les inégalités sociales et territoriales (Attractivité et aide à l'installation), organisation de l'accès aux soins primaires ; soutien aux équipes de soins primaires);
- 3) La Santé-Environnement : pour anticiper et répondre aux enjeux environnementaux et leur impact sur la santé de la population (prévention des risques environnementaux ; réponses aux crises sanitaires, urbanisme et santé).

Le CLS est un outil important dans la définition d'une stratégie commune en faveur de la santé des habitants du Pays des Cévennes. Par son rôle d'articulation des politiques publiques et de coordination des acteurs sur le territoire, il représente un cadre structurant repéré et efficace. Il assure un espace privilégié de concertation sur les questions de santé entre les porteurs de politiques publiques.

Il est aussi, et c'est important, un moyen de financer et de légitimer la démarche territorialisée de santé construite depuis 30 ans sur le bassin alésien.

**Monsieur le Président** rappelle que le dernier Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) date de 2019, et le 1<sup>er</sup> de 1998 avec le prédécesseur de Monsieur Thierry Cubedo qui pilote la Santé au Pays des Cévennes et à Alès Agglomération depuis 7 ans, il travaille également pour RESEDA.

Il rappelle que RESEDA est un réseau de Santé Publique où plus de 1 200 praticiens de santé travaillent, c'est le plus gros réseau de santé de France. Ce contrat s'inscrit également dans le cadre des États Généraux de la Santé puisqu'on y reprend les conclusions, il laisse la parole à Monsieur Cubedo pour le présenter.

**Monsieur Thierry CUBEDO responsable du service Santé** explique que ce CLS n°4 fait partie d'une belle évolution.

Un contrat local de santé est un outil de coordination des politiques publiques mis en place dès 2011 avec la possibilité pour des communes, regroupements de communes ou syndicats d'avoir un dialogue privilégié avec les ARS pour le déploiement des programmes régionaux de santé et environnement. Le Pays des Cévennes a participé à penser ces contrats locaux de santé, entre 2007 et 2009 avec la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires (HPST), en cherchant des éléments de compréhension sur comment apporter la santé sur un territoire et la faire fonctionner avec les ARS fraîchement créées et les professionnels de santé qui s'y trouvent.

En 2011, premier contrat avec l'ARS sur quelques objectifs qui étaient ceux poursuivis dans les fiches actions mises en place par le Pays des Cévennes. Depuis trois autres contrats ont été mis en place, avec une parenthèse entre 2013 et 2019 lors du 2<sup>ème</sup> contrat local de santé où le Conseil départemental avait souhaité s'associer à cette démarche. Pour de multiples raisons ce partenariat n'avait pas pu se poursuivre mais, techniquement et au quotidien, lorsque l'on parle contrat local de santé il s'agit d'harmoniser et d'articuler l'ensemble des politiques de santé qui peuvent s'appliquer sur le territoire, que ce soit le droit commun avec l'assurance maladie, celles émanant de l'État avec le programme régional de santé mais aussi Ma Région Ma Santé et tous les schémas départementaux, aujourd'hui, le schéma unique des solidarités et bientôt un plan santé. Leur travail consiste à faire fonctionner le tout et que rien ne passe au travers ou qu'il n'y ait pas de doublons pour apporter des réponses, même si elles ne sont pas toujours satisfaisantes. Depuis deux ou trois ans, le territoire est dans le dur au niveau des soins de premier recours, mais ce contrat a pour but de s'y intéresser et d'essayer de trouver des solutions.

Pour ce 4<sup>ème</sup> contrat local de santé, il est proposé de continuer le partenariat très étroit avec RESEDA, il est d'autant plus intéressant qu'aujourd'hui il s'est élargi. Au départ c'était uniquement les collectivités et l'association RESEDA, qui coordonne 1 200 professionnels de santé sur le territoire. Depuis trois ou quatre ans, ils ont intégré dans l'équipe mutualisée de santé publique le dispositif d'appui à la coordination départemental, l'antenne alésienne et l'ensemble des Communauté Professionnelles de Territoire de Santé (CPTS) qui sont des dispositifs introduits par la loi de santé publique de 2016 proposant aux professionnels de santé d'un territoire de s'organiser et d'avoir à la marge des fonctionnements innovants avec certaines dérogations. Ils ont fait le choix de rejoindre la même équipe.

Un contrat local de santé sert d'abord à avoir une fonction de veille. Le Pays des Cévennes est associé à l'ensemble des études et des recherches menées sur le territoire, que ce soit pour la pollution des eaux, du sol, sonore... Il sert à établir un lien avec les communes à leur demande, avec l'ARS, l'observatoire régional de santé. Il y a quelques années, une vaste étude d'imprégnation au plomb, arsenic et cadmium sur les anciens versants miniers a été menée avec certaines communes du territoire.

Il sert aussi au repérage des dynamiques et des projets locaux, c'est-à-dire que dès qu'un professionnel a une volonté d'installation dans le secteur social, médico-social ou la santé ou pour apporter une réponse nouvelle à la population, le rôle du CLS est de les étayer, les soutenir et leur donner des conseils stratégiques et techniques pour qu'ils puissent réaliser leur projet.

Et enfin le dernier rôle est la diffusion de l'information, c'est un lieu d'articulation entre politiques publiques. C'est un lieu privilégié pour qu'il puisse y avoir des débats entre l'ARS, la CPAM et les collectivités locales, on est l'un des seuls territoires qui arrive à mettre autour d'une table l'ARS et la Caisse Primaire l'Assurance Maladie. En Occitanie, il y a une vingtaine de CLS et on est les seuls à arriver à réunir tout le monde.

Les 120 espaces de concertations animés par le CLS permettent aux professionnels de mieux travailler entre eux en ville, avec l'hôpital, les cliniques, les laboratoires, les CCAS... Le lien qui tient le plus à cœur au Pays des Cévennes est celui qui émane entre les gens qui vivent ou qui exercent sur le territoire et les politiques descendantes. Cela demande parfois des pierres de rosette pour que tout le monde se mette d'accord sur des contenus.

Plus contractuellement, c'est un outil de gouvernance locale, un lieu où l'ARS vient discuter des politiques locales, malheureusement pas avec suffisamment de moyens financiers à mettre en œuvre. C'est aussi un cadre méthodologique pour organiser le travail entre une agence régionale de santé et une collectivité. Et enfin, c'est un espace de légitimisation des logiques partenariales locales, c'est-à-dire que c'est grâce à ce CLS qu'il est permis de maintenir et de légitimer tout le travail de RESEDA.

Les axes prioritaires sur les cinq années à venir émanent du programme régional de santé en partie, mais aussi des attentes des habitants, des politiques et des professionnels qui exercent sur le territoire. Ils ont été classés en 3 groupes :



- Un premier axe sur le Parcours de santé, c'est-à-dire que par population cible ou thématique cible, il est organisé un parcours de santé de la personne, de la prévention, à l'éducation en passant par le repérage, les soins et l'accompagnement. Ils font travailler les professionnels de santé et les associations à faire en sorte que ce passage soit le plus fluide possible entre le dépistage, la prise en charge et la réhabilitation. Ce sont des espaces où vont travailler les libéraux, l'hôpital et la clinique Bonnefon, mais aussi le troisième recours qui est le CHU de Nîmes ainsi que des services spécialisés de Montpellier notamment en oncologie.

Parmi ces parcours de santé il y a : la périnatalité et la petite-enfance, les jeunes, les personnes âgées, personnes et situation de handicap, ainsi que les aidants qui prennent une forte part dans la réflexion, les personnes en situation de vulnérabilité et de précarité quelles qu'elles soient, la santé mentale.

Au mois de février une demande de labellisation pour être l'un des premiers territoires en Occitanie à être labélisé en Contrat local de santé mentale a été votée. Elle sert d'articulation entre le milieu hospitalier, la ville et les collectivités, cela va permettre d'être formé pour créer un peu plus de fluidité sur la prévention des maladies psychiques, mais aussi sur une meilleure organisation autour des cas qui posent problèmes. Dans chaque commune, il y a toujours de situations inextricables et ce conseil local de santé mentale va être habilité par les représentants de l'État, de l'ARS, des élus à trouver des solutions concrètes pour l'ensemble de ces situations problématiques qui mettent dans des situations peu confortables lorsqu'il s'agit de demande d'hospitalisation d'office ou à la demande d'un tiers, il va être un vrai outil d'anticipation et de travail pour aborder ces questions, ainsi que celles sur la nutrition, les soins palliatifs et les maladies chroniques.

- Un deuxième axe qui est cruellement d'actualité sur l'accès aux soins de santé primaire avec trois angles de travaux que sont :

- l'attractivité et les aides à l'installation sur comment faire venir des professionnels de santé sur le territoire et comment les retenir. On observe un fort turnover des professionnels et voir comment travailler avec eux pour s'en sortir un peu mieux que les autres, on a toujours pas trouvé de baguette magique, même en bois local pour faire en sorte qu'il y ait d'avantage de médecins, la pénurie de médecins étant nationale, tant que la loi ne bougera pas, ce sont les messages et les constats des États généraux de la Santé, tant qu'il n'y aura pas de possibilité de dérogation et un vrai intérêt pour réorganiser la pratique de la médecine et de la santé sur le territoire, avec 90 000 médecins généralistes formés en France et 45 000 qui exercent. Ils ont travaillé avec un ministre et aujourd'hui avec la caisse primaire d'assurance maladie pour essayer de trouver des solutions à long terme de réorganisation en profondeur de l'exercice de la médecine en France.
- L'organisation et l'accès aux soins primaires c'est-à-dire comment s'organiser avec ce que l'on a sur le territoire. On sait qu'avec une meilleure fluidité et répartition des ressources et des compétences des professionnels de santé sur le territoire, il serait possible d'améliorer ou du moins, de rendre plus accessible l'accès aux soins des concitoyens.
- Un soutien aux équipes de soins primaires car tout débute avec eux via les maisons de santé pluridisciplinaires ou les communautés pluriprofessionnelles des territoires de santé. La question est de comment accompagner les professionnels qui eux sont là pour faire du diagnostic, penser et faire des soins. Ce ne sont pas des professionnels de l'organisation et de l'administration, il faut les aider pour qu'ils puissent réaliser leurs projets et comment les faire financer.

- Le troisième axe prioritaire qui prend lui aussi de l'ampleur parce qu'il y a une urgence c'est la Santé et l'environnement.

- Le premier point c'est la prévention des risques environnementaux, le travail s'effectue avec l'ensemble des professionnels de santé, pour qu'eux aussi puisse participer aux réponses sanitaires. On a acquis beaucoup d'expérience avec le COVID sur comment un territoire de l'arrière-pays est arrivé à proposer très tôt des lieux de soins spécialisés, des centres de dépistage et de vaccination. Avec les professionnels de santé, ils ont récupéré suffisamment d'expériences et de savoir-faire pour pouvoir les développer sur l'ensemble des risques environnementaux qu'ils soient biologiques, chimiques, le réchauffement climatique, les inondations...
- Le deuxième point c'est la réponse aux crises sanitaires.

- Le dernier point c'est Urbanisme et santé ce qui revient à dire comment dans les schémas et les plans d'urbanisme il est possible d'inclure des réponses concrètes pour lutter contre le réchauffement climatique ou son impact sur la population.

Le contrat local de santé est conclu pour une durée de cinq ans, 1 200 professionnels de santé ont participé 6 146 fois à des actions, le territoire est très dynamique. Ce CLS n'est pas une niche, on ne travaille pas qu'avec un certain nombre de professionnels, 287 structures de professionnels ont participé à 552 événements organisés l'année dernière, ce qui est plus que peuvent produire par exemple les villes ou agglomérations de Montpellier ou Toulouse.

**Monsieur le Président** le remercie et constate que c'est beaucoup d'heures de travail. Il veut rendre hommage aux professionnels de santé qui, en plus de leur travail, participent à ces événements tels que des réunions en soirée. Le comité de soins de premier secours et tout ce qui a été prévu dans le cadre des États généraux avance. Il rappelle que dans l'enquête lancée sur Alès Agglomération, la santé arrive en tête des préoccupations, devant la sécurité ou d'autres thèmes. Il précise que c'est aussi aux politiques de ne pas véhiculer que des choses anxiogènes en matière de santé, en expliquant que demain il n'y aura plus de médecins et que l'on ne sera plus soigné c'est sûr que cela va faire peur.

Il redit aussi que lors de la conférence de presse qu'il a faite avec le nouveau directeur du centre hospitalier, qui s'investit terriblement, il y a beaucoup de bonnes nouvelles qui arrivent y compris en recrutements médicaux, réouverture de services comme le SSR (Soins de Suite et de Réadaptation) par exemple et en perspectives entre les 30 internes qui ont été accueillis et les 6 externes, cela commence à porter ses fruits.

Il ne faut pas se cacher non plus que la démographie médicale est déclinante. Là aussi on demande des expérimentations à savoir si un médecin en retraite peut donner une demi-journée ou une journée par semaine, pour le moment la réglementation est extrêmement difficile et comme il y a plusieurs intervenants entre l'État, le ministre, les ARS, les CPAM... C'est un secteur qu'il faudrait nettoyer et ne mettre qu'un seul responsable de la santé.

**Monsieur Jean-Michel PERRET, vice-président et maire de la commune de Saint Hilaire de Brethmas**, informe que cela est très discret et ne se sait pas forcément, pour tous ceux qui ont des habitants avec des addictions, que ce soit la toxicomanie avec des drogues classiques ou autres, les addictions concernent beaucoup de domaines, il y a le centre d'addictologie à la Jasse de Bernard. Ils ne font pas de bruit mais ils font un très gros travail pour toutes les personnes atteintes d'addictions. Cela peut également être le jeu vidéo, les jeux, le tabac... S'il y a un habitant du Pays des Cévennes en détresse ou des parents qui ne savent plus quoi faire il y a ce centre avec une prise en charge psychologique et médicale. Il voulait juste diffuser l'information parce qu'ils font un très bon travail et ne font jamais parler d'eux. C'est vrai que ce n'est pas le genre de choses que l'on étale en général, mais c'est toujours bon à savoir.

**Monsieur Patrick MALAVIEILLE, vice-président représentant la commune de la Grand'Combe**, signale que c'est important d'avoir une vision globale sur le contrat local de santé. Il tient à féliciter Monsieur Cubedo parce que c'est un gros travail d'animation de ce réseau, cela n'apporte pas forcément les moyens que l'on espérerait mais dans la démarche c'est assez exceptionnel. Il félicite sincèrement Monsieur Cubedo et ses équipes.

La deuxième chose c'est qu'il partage le point de vue de Monsieur le Président, même si cela ne règle pas tout, le nouveau directeur de l'hôpital a quand même des perspectives et des volontés, ce qui est à noter car cela n'a pas toujours été facile avec d'autres. Même si c'est un secteur en tension qui demande des moyens, il n'empêche que malgré toutes les difficultés, parfois on peut arriver à se faufiler dans tous les méandres budgétaires, financiers, juridiques, etc... Concernant l'hôpital de Ponteils, on y arrive plutôt bien en ce moment, car l'on a réussi, dans le cadre de la fenêtre de l'ARS, à déposer le dossier concernant l'installation d'un scanner. La démarche est en cours, mais elle devrait pouvoir aboutir, ce qui pour le bassin sanitaire, sera un plus et confortera l'activité médicale de Ponteils.

La deuxième bonne nouvelle est qu'on est en train de fidéliser un médecin, qui vient d'acheter une maison et qui pourrait travailler à Ponteils ce qui permettrait de rouvrir des lits. Quand il a évoqué le travail de réseau, il a bien fait d'évoquer le travail des CPTS qui peuvent apparaître un peu loin et au-dessus de tout, voire une couche supplémentaire, mais il n'empêche qu'il est important pour les médecins d'avoir cette réflexion au travers d'un territoire.

C'est une question importante pour les habitants du territoire, mais spontanément au Pays des Cévennes on aura tendance à parler d'économie, de beaucoup de choses mais pas forcément cela, il est bien de mettre en exergue le travail réalisé.

**Monsieur Adrien CHAPON, membre du Comité syndical et maire de la commune de Saint Paul la Coste**, a une information sporadique non liée à l'ensemble de la démarche qu'il comprend. Il ne demande pas un centre de soin ou d'addictologie, mais sa commune est en grande difficulté sur l'accès aux soins, ils ont beaucoup de mal à faire intervenir des infirmiers notamment sur des gens en fin de vie, ça a été le cas il y a deux ou trois semaines et c'est son adjointe qui est dans le monde de la santé qui a dû intervenir pour faire une hospitalisation à domicile sur une personne centenaire pour laquelle aucun infirmier ne volait se déplacer. C'est à chaque fois pareil et ce sont des situations un peu ubuesques, car en voyant le nom de la commune, ils pensent qu'ils sont sur les sommets enneigés, mais la personne était à peu près à 600 mètres de la limite Cendras - Saint Paul la Coste, c'est-à-dire à 15 minutes d'Alès. Lui en tant que maire, il ne sait pas comment réagir, ni auprès de qui intervenir, il sait que soi-disant sa commune est couverte par Filieris qui doit assurer la continuité des soins. Il a rencontré lors du forum ruralité à Cendras il y a quelques jours Guillaume Dubois qui représentait l'ARS, il lui a fait remonter cet état de fait.

**Monsieur le Président** répond qu'effectivement ce sont des interrogations légitimes que les populations font remonter. C'est pour cela qu'il insiste bien, quand il a souhaité mettre en place les États Généraux de la Santé, l'idée était de répertorier toutes ces problématiques pour essayer d'y répondre.

C'est la raison pour laquelle sur Alès Agglomération ils ont pris des décisions fortes en apportant des fonds de concours dans certains secteurs, en construisant des maisons médicales parce qu'on était loin des centres de soins. Il y en a une à la Grand'Combe qui a été lancée avant la fusion, l'Agglomération aide là où elle le peut. Il veut juste alerter sur un point, on n'a pas de capacité, même si on le voit tous parfois dans le journal de 13h où les maires créent un cabinet médical et mettent une secrétaire, un logement... mais c'est totalement prohibé. Un médecin rentre dans une organisation, c'est une profession libérale et c'est très compliqué. Il a eu beaucoup de réunions avec le Directeur Général de l'ARS qui ont permis d'obtenir beaucoup de choses pour le territoire, mais ça peut ne pas durer, ça passe vite au gré des mutations, ça a permis d'obtenir notamment la demande de l'hôpital de Pontails.

Sur Filieris, il y a du bon et du moins bon. On a du mal à leur demander de faire cette continuité de l'action de santé publique, c'était le cas du temps où c'était les mines, mais depuis que c'est un groupe qui a repris ce n'est pas simple de travailler avec eux.

Il a écrit à la nouvelle ministre pour essayer de leur faire comprendre, c'est dommage parce que l'ancien ministre avait compris tout cela. Il faut pouvoir répondre sur le premier recours et le soin non programmé à la demande de 90 % des habitants. C'est sur les petites douleurs et les soins non programmés qu'il faut pouvoir répondre ce n'est pas sur les grosses affections où là les patients sont pris en charge par les centres hospitaliers; il tient à préciser qu'aujourd'hui le territoire n'est pas en insécurité sanitaire, mais parfois il faut faire appel aux pompiers, à des structures comme le SMUR... Il rappelle qu'aux urgences d'Alès, et cela doit être une fierté, il y a 24 médecins, c'est un des seuls hôpitaux de seconde ligne où les urgences n'ont jamais été fermées. Il y a la maison médicale de garde qui concerne tout le territoire qui va être en construction, sur laquelle l'Agglomération va participer, mais là aussi c'est un projet qui a trainé, on pourrait hurler de voir le temps perdu pour porter des projets qui sont financés et votés mais qui traînent.

Il invite tous les élus à faire remonter à Thierry Cubedo les problèmes qu'ils rencontrent au niveau de la santé et les problématiques particulières des communes et lui va voir comment il peut aider. Le pays n'a pas compétence médicale mais on se met dans le système de la santé car c'est une attente des concitoyens, on peut financer des lieux et les louer à des médecins comme à la Grand'Combe, Chamborigaud, mettre des fonds de concours comme à Mons pour une cabine médicale... Thierry Cubedo est l'homme ressource qui pourra expliquer comment aider.

**Monsieur Adrien CHAPON** précise que l'idée n'était pas de jeter l'opprobre sur les professionnels de santé ou les organisations. Pour les professionnels de santé le temps qu'ils passent dans les transports les font travailler à perte, il y a une question à se poser sur comment sont rémunérés les gens qui doivent se déplacer pour aller travailler.

**Monsieur le président** approuve en disant que c'est la question pour la ruralité, il faut rémunérer. Par exemple pour les infirmiers les actes de soins d'une piqûre c'est 2,50 € ce qui est scandaleux. On a revalorisé beaucoup de professions médicales dans le cadre du SEGUR mais on a juste oublié les libéraux infirmiers qui aujourd'hui doivent se déplacer avec leur véhicule personnel pour 2 ou 3 €, du coup ils se regroupent dans des cabinets et font leurs actes autour pour faire moins de kilomètres. Et pour des communes comme Saint Paul la Coste il y a peu de chance pour qu'il y ait un cabinet infirmier.

**Monsieur le Président** propose d'approuver le Contrat Local de Santé du Pays des Cévennes n°4 et la convention confiant à l'association RESEDA la coordination et l'animation de ce CLS.

**Votants : 55**

**Pour : 55 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## IV. RURALITÉ

### 5. Contrat Bourg-Centre Occitanie de la commune de La Grand'Combe

La Région Occitanie reconduit son dispositif Bourg Centre pour la période 2022-2027. Il s'agit d'une démarche communale. La Région Occitanie a placé les Pays /PETR comme coordonnateur. Les EPCI sont également co-signataires.

Le Pays des Cévennes, la communauté de communes De Cèze Cévennes et Alès Agglomération s'engagent par un soutien en matière d'ingénierie. La Grand'Combe s'inscrit dans cette démarche à la suite de Barjac, Saint-Ambroix, Anduze, Saint-Jean du Gard, Saint-Martin de Valgalmes, Salindres et Saint-Julien-les-Rosiers. Ce contrat est en cohérence avec le programme Petites Villes de Demain.

La commune de La Grand'Combe souhaite développer 4 axes :

- axe 1 : un parc de logements restructurés et rénovés ;
- axe 2 : un renouveau économique et social pour la revitalisation du territoire, des espaces publics ;
- axe 3 : des espaces publics créés ou requalifiés, adaptés aux enjeux environnementaux et sociétaux ;
- axe 4 : une offre en équipements optimisés et modernisés, en rapport avec les besoins du bassin de vie de la Grand'Combe.

**Monsieur le Président** propose d'approuver le contrat bourg centre Occitanie pour la commune de la Grand'Combe.

**Votants : 55**

**Pour : 55 - Unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Monsieur le Président** précise qu'avant de se quitter il va y avoir deux points d'informations sur la charte forestière de territoire, la présentation du poster sur les produits alimentaires de la forêt et un autre sur le SCoT.

**Madame Virginie GUIROY, chargée de mission sur la Charte forestière de territoire,** présente un point d'information sur les travaux de la charte forestière de territoire qui se termine au 30 septembre 2024, en précisant qu'il y a un an il avait été décidé de poursuivre la politique forestière par délibération.

Un appel à projet de la Région est sorti le 3 septembre 2024, les élus de la commission charte forestière, sous la direction de Patrick Deleuze, vice-président du Pays des Cévennes, continuent de travailler sur le projet qui sera présenté dans quelques temps.

Le travail en cours au sein du comité de pilotage de la charte forestière réunit la commission des 20 élus du Pays des Cévennes et 54 structures partenaires. Pour le moment, un plan de 16 actions a été dessiné avec des porteurs d'actions. Quelques-unes sont autour des aides forestières d'Alès Agglomération qui continuent tant qu'il y a un besoin et qui permettent de préparer la forêt d'avenir.

Il y a également une action sur la résine du pin maritime avec des débouchés intéressants par rapport à la bio économie, d'ailleurs le CFA de Méjannes les Alès réfléchit à l'ouverture d'une formation sur l'ossature bois. Il y a également une action de la Communauté de Communes de De Cèze Cévennes autour d'un plan territorial de prévention avec les partenaires de la forêt sur le risque incendie.

Les dépenses éligibles représentent un coût de 152 000 €, la Région continue de soutenir les chartes forestières en Occitanie à hauteur de 80 %, la subvention sollicitée sera aux alentours de 122 000 €. Le comité de pilotage a déjà travaillé sur les pistes d'actions, en parallèle des ateliers citoyens vont être mis en place, un à Saint Jean du Gard le 2 octobre et un à Saint-Ambroix le 16 octobre pour prendre le pouls des habitants et voir comment mener les actions pour avoir plus de résultats.

Sur l'année 2023 une évaluation de la charte forestière a été effectuée, il en est ressorti qu'il faut travailler sur la priorisation pour avoir des résultats encore plus rapides, mais il ne faut pas oublier que la forêt c'est aussi le temps long. Sur ces actions ils solliciteront l'avis des financeurs parce que c'est souvent le nerf de la guerre, il peut y avoir les plus belles actions s'il n'y a pas de soutien financier, elles ne pourront pas être menées.

Le 25 octobre 2024, un comité de pilotage aura lieu pour valider le plan d'actions définitif car l'échéance de la candidature est le 31 octobre 2024, le plan d'actions sera présenté et voté lors d'un prochain comité syndical, sachant que l'on est toujours en démarche d'amélioration continue au sein de la charte forestière qui durera 3 ans de 2024 à 2027.

Il faudra sur ces 3 années, réajuster la priorité donnée aux actions, ajouter ou retirer des actions en fonction de l'évolution.

**Madame Virginie Guiroy** va maintenant faire un zoom sur deux actions :

- La fête de la forêt qui a eu lieu le 16 juin à La Grand'Combe dont le but principal est de présenter les acteurs de la forêt et de la filière forêt bois et de faire reconnaître l'outil qui est la forêt en termes de développement économique, c'est une filière à part entière sur le territoire. Elle a réuni un millier de visiteurs avec une soixantaine d'acteurs de la forêt mais également du monde culturel. Cette fête a pu avoir lieu avec l'engagement de 40 bénévoles qui ont permis de rendre la fête possible et 4 financeurs ont soutenus cette action dont deux mécènes et également avec la participation des services de la Grand'Combe, de la ville d'Alès et d'Alès Agglomération, ainsi que les deux partenaires coorganisant cette fête de la forêt qui est tournante chaque année en Cévennes : le PETR Sud-Lozère et le PETR Causse Cévennes. L'année prochaine normalement elle doit se dérouler au Vigan et sans doute en octobre à l'occasion des journées mycologiques pour essayer de mutualiser les événements.

- Un petit zoom également sur une des actions de la charte forestière, qui n'est pas une action prioritaire, mais qu'elle souhaite présenter parce qu'elle a été transversale et qu'elle a abouti à un outil pouvant intéresser les communes, les habitants et les écoles. Cet outil prend la forme d'un poster et également de bâches qui peuvent être utilisées lors d'expositions. Les élus ont souvent fait remonter l'enjeu des différents usages de la forêt et il a été important de mettre en avant les bonnes pratiques autour de la cueillette sauvage, il y avait également une attente des habitants par rapport à l'amélioration des connaissances autour des plantes forestières. Ce poster a été conçu avec l'aide d'un graphiste sur la Grand'Combe et toutes les illustrations ont été réalisées en interne par une agent. La relecture a été faite par des spécialistes notamment le Parc National des Cévennes, Racines de Terriens, le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) ou la fédération de chasse.

Des posters sont disponibles au fond de la salle et s'ils sont intéressés pour des expositions, les élus peuvent contacter le service ruralité pour les bâches mises à disposition.

**Monsieur Patrick DELEUZE, vice-président représentant la commune de Chamborigaud,** souhaite revenir cet épisode de la charte forestière qui se termine à la fin du mois, c'est un peu plus de 70 % d'actions terminées, c'est une progression de plus de 10 % par rapport aux trois années précédentes. On est à plus de 95 % d'actions commencées, certaines ont débuté mais n'ont pas pu aller plus loin faute de financement, d'autres parce que les chargés de mission des structures porteuses ont changé ce qui a été compliqué pour mener les actions au bout.

Les seize actions retenues aujourd'hui sont issues d'un travail effectué par le Copil mais aussi par une concertation sur internet. Toutes les actions qui sont revenues sont gardées, certaines n'ont pas de financeurs, d'autres de porteurs, mais toutes les idées sont gardées. Au fur et à mesure si jamais une opportunité s'ouvre l'action sera ressortie et représentée au Copil.

Il souhaite également revenir sur les deux ateliers citoyens qui vont avoir lieu la semaine prochaine pour le 1<sup>er</sup> à Saint Jean du Gard afin d'aller rencontrer les gens invités et le 16 octobre ce sera à Saint-Ambroix. Ce sont deux soirées de 18h à 21h lors desquelles ils vont pouvoir travailler avec la population et pas forcément que les acteurs de la forêt. Aujourd'hui ils essayent, et la fête de la forêt a été un premier cadre, de faire un lieu de rencontre pour tous les utilisateurs de la forêt (professionnels, propriétaires ou utilisateurs). Ils vont continuer maintenant à expliquer ce qu'est vraiment l'outil de la charte forestière.

Il veut insister sur un élément plus important, le Président lui avait demandé de voir si on pouvait essayer de réunir les trois territoires cévenols autour d'actions et la possibilité d'un travail ensemble, autour d'une politique forestière. Maintenant c'est fait, cela a commencé avec le PETR Sud-Lozère, depuis le début qui était un associé, parce que certaines communes, avant la fusion faisaient partie du Pays des Cévennes, le travail a été facile avec eux. Ensuite, il a fallu que le PETR Causse Cévennes et les maires de ces communes s'imprègnent aussi des chartes forestières et cela s'est fait. Ils sont invités le 11 octobre à la signature de la charte forestière de Causse Cévennes. Ce qui est très bien car il y a déjà des actions sur la prochaine charte, s'ils sont retenus, qui vont être protégés par les trois territoires, en particulier une qui est l'opportunité de pouvoir valoriser le châtaignier dépérissant au travers de la réalisation de piquets, et le parc National des cévennes est associé avec eux dans cette action, et serait même le porteur de cette action.

Le travail avance, ils continuent et il tient à remercier tous les élus qui s'impliquent. Il voulait également revenir sur le dernier Copil qui a eu lieu le 10 septembre 2024, ils sont 20 élus et 54 partenaires et plus de la moitié étaient présents, ce qui veut dire qu'aujourd'hui la politique et le discours qu'ils essaient de mettre en place commence à porter ses fruits, effectivement on est au temps de la forêt, c'est long, c'est fastidieux et il veut remercier tous les gens qui s'impliquent et en particulier Virginie Guiroy qui est quelqu'un d'indispensable. Ils continuent à travailler sur les prochaines actions qui seront plus réduites mais plus efficaces.

**Monsieur le Président** confirme que c'est bien que les élus s'impliquent, il réitère les félicitations au service. Ils ont la chance au Pays des cévennes d'avoir des cadres très impliqués, c'est un syndicat de cadres et Alès Agglomération en met à disposition également. Il y a Cécile Braud, Christel Fietkau, Thierry Cubedo, Lydia Picq, Isabelle Ribot, c'est aussi le fruit de la mutualisation. Si on peut faire un syndicat pas trop cher c'est qu'il y a mutualisation.

Il précise qu'il va y avoir un dernier point rapide sur le Scot fait par Christel FIETKAU, notamment les dates, pour tenir informé.

**Madame Christel FIETKAU, responsable du service Conseil et planification ingénierie territoriale,** souhaite faire un point d'étape par rapport à la révision du SCoT depuis la dernière fois qu'ils se sont vus le 30 mai 2024 lors du séminaire clôturant la première phase de diagnostic avec un Copil le 10 juin 2024 présenté à l'ensemble des partenaires.

Ce diagnostic n'est pas une pièce réglementaire du SCoT, c'est un document qui va évoluer jusqu'à la fin de la procédure avec des compléments apportés au fur et à mesure.

Depuis cet été, la deuxième phase d'aménagement du SCoT a été enclenché avec le projet d'Aménagement Stratégique (PAS), c'est le projet politique pour les 20 ans à venir sur le territoire, l'objectif est de se positionner sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) actuellement en vigueur. Cette phase va s'étaler jusqu'au printemps 2025, après il y aura encore différentes étapes avec le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL).

La quatrième phase portera sur tout ce qui est justification des choix et sera plus un travail du bureau d'études, ensuite il y aura la Consultation des Personnes Publiques Associées (PPA) et l'enquête publique et enfin l'approbation est prévue pour le début d'année 2027, tel que demandé par la loi.

Elle souhaite faire un point sur les prochaines dates de la deuxième phase. En début de semaine un mail a été envoyé avec l'invitation aux deux prochains ateliers sur le PAS le 1<sup>er</sup> aura lieu le mardi 15 octobre 2024 sur Alès à l'espace Cazot, ces ateliers sont définis autour de différentes thématiques, le premier sera sur la démographie, le bassin de vie, tout ce qui est équipements, mobilités services.

Le deuxième atelier le 6 novembre 2024 au foyer de Saint Sauveur de Cruzières où seront abordées les thématiques liées à l'économie, l'agriculture, le tourisme, et tout ce qui est en lien avec les paysages et l'environnement.

Ils essaient d'organiser les réunions un peu partout sur le territoire, sur ces deux ateliers, la grande problématique porte sur les évolutions souhaitées du territoire. Ces ateliers regrouperont les élus, les personnes publiques associées et les techniciens.

Le jeudi 28 novembre 2024, avant le comité syndical, sera proposé un atelier de définition de l'armature territoriale uniquement à destination des élus, le but est de vraiment définir l'armature sur le territoire ce qui permettra d'identifier les objectifs en matière démographique, de besoins de logements, de densité, c'est un atelier très important et elle espère que tous les élus seront présents.

Elle précise que dans le mail qu'ils ont reçu pour les deux premiers ateliers il y a un lien d'inscription en ligne et qu'il lui faudrait les réponses d'ici le 4 octobre 2024 si possible pour le premier atelier et fin octobre pour le deuxième.

**Monsieur le Président** la remercie et précise l'importance de ces réunions parce que l'on va commencer à rentrer dans le vif du sujet et leurs attentes sont nécessaires.